

1.15

L'OUVERTURE ET LA SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA *FLANNERY*

1.15:0 INTRODUCTION

C'est une ouverture qui peut paraître spécialisée à l'excès, c'est-à-dire limitée à certaines situations très précises mais, en fait, il s'agit plutôt d'une nouvelle voie d'accès pour débiter "l'ascension de la montagne".

Jouer au bridge peut être comparé à l'alpinisme. Pour *grimper la montagne* du bridge, il y a deux versants principaux nécessitant chacun une démarche ou une approche spécifique. D'un côté, il y a l'ouverture Standard au **niveau 1** À LA COULEUR et, de l'autre, celle À SANS-ATOUT. Puis, ces approches se fusionnent au plan technique et pratique avant d'accéder au "sommet". C'est donc à la base de la montagne qu'il est possible de trouver de nouvelles voies sur les autres "versants". Vous connaissez déjà les *OUVERTURES FAIBLES* et les *OUVERTURES FORTES À LA COULEUR ET À SANS-ATOUT*. Ces voies ne sont pas tout à fait Standard mais leur base logique est **commune** avec celle des ouvertures Standard, ce sont en fait des "raccourcis" plus que de véritables *voies* nouvelles.

L'ouverture à la *Flannery*, dans cette métaphore, *aborde la montagne* réellement par un autre versant qui permet de se rendre de façon **autonome** à l'approche finale.

Cette enchère constitue véritablement un **COMPLÈMENT** indispensable au **SYSTÈME STANDARD D'OUVERTURE** à la **Majeure Cinquième** et à **1 Sans-Atout** et ne doit surtout pas être considérée comme une convention pointue ou ésotérique.

1.15.1 L'INTÉGRATION DE LA CONVENTION

Il importe de savoir qu'il existe une distribution particulière qui est relativement fréquente dans le bridge et qui est littéralement *laissée pour compte* par le Système Standard.

Le système Standard est **intrinsèquement incapable** de décrire efficacement cette distribution et ne peut que souhaiter à leurs adeptes de ne pas trop tomber souvent sur cette main “encombrante”. Et quand cela arrive, ce bon système suggère tout simplement de *composer* avec la situation du mieux qu'il est possible !

Il y a effectivement certains côtés négatifs relatifs à cette ouverture conventionnelle et très artificielle. « *On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs* ». Ses effets secondaires sont engendrés par l'espace emprunté dans l'échelle des enchères. Mais si on fait la balance entre les effets négatifs et les avantages apportés par cette convention, en tenant compte de sa relative fréquence, il est forcé d'admettre que cette convention mérite sa place dans un système global qui mise sur la précision et la description systématique du potentiel offensif recelé dans les DEUX mains d'une même équipe.

Il y a une condition essentielle pour que cette déclaration ait une résultante positive. Pour être efficace, cette convention doit s'harmoniser avec l'ensemble des conventions. Autrement dit, cette convention doit être adaptée aux règles générales du système où elle est incorporée et le système doit être ajusté pour tenir compte de l'existence de cette règle afin de lui donner la place nécessaire pour produire l'effet dynamique très important dont il a été fait mention au début de ce Chapitre, soit l'**effet multiplicateur des enchères**.

Cette convention est donc un outil de base qui participe activement aux communications à la fois DIRECTEMENT par sa déclaration et INDIRECTEMENT en permettant à certaines autres conventions de devenir plus précises ou plus efficaces.

En adoptant sans compromis le système global proposé, vous deviendrez définitivement affranchi du style “gambleur” où un des deux joueurs se permet

de forcer continuellement sa main tandis que l'autre joueur se voit attribuer le rôle de modérateur et doit annoncer plus prudemment pour compenser.

En résumé, l'intégration harmonieuse dans le système global proposé de cette convention revue et améliorée améliore à la fois la convention et le système.

1.15.2 LE CONTEXTE DE LA CONVENTION

Cette déclaration conventionnelle est utilisée le plus souvent en situation d'ouverture mais il est possible, et avantageux, de recourir à cette convention en situation défensive lorsque cela se présente.

Tout comme l'ouverture à Sans-Atout, cette ouverture artificielle crée, par sa déclaration, une obstruction significative pour les adversaires **exclusivement** (ce qui n'est pas le cas pour les ouvertures faibles et les barrages).

Tout comme l'ouverture à Sans-Atout, son système de réponse demeure inchangé aussi bien en situation d'ouverture qu'en situation de surenchère d'ouverture.

Cette convention peut donc survenir dans deux contextes différents qui sont par ailleurs simples et faciles à reconnaître.

PRINCIPE 1.15:1 CRITÈRES DE CONTEXTE DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

Cette convention se déclare en annonçant :

☞ **2 Carreaux en position d'OUVERTURE des enchères,**

OU

☞ **2 Carreaux en surenchère d'ouverture à saut DIRECTEMENT APRÈS l'ouverture à 1 Trèfle par les adversaires** (*donc exclusivement au premier tour des enchères*).

Ex. 1.15:1	1	2	3	4
a)	2 Ca
b)	Passe	Passe	Passe	2 Ca
c)	1 Tr	Passe	Passe	2 Ca
d)	1 Pi	2 Ca
e)	1 Tr	Passe	1 Pi	2 Ca
f)	1 Tr	Passe	1 Ca	2 Ca
g)	Passe	1 Ca	2 Ca	...

Commentaires :

- a)** Ce n'est évidemment pas une ouverture *2 fort*, ni une ouverture faible à 2 Carreaux; c'est l'**ouverture à la Flannery**.
- b)** Cet exemple illustre qu'il n'y a pas de position particulière pour déclarer 2 Carreaux à la *Flannery*.
- c)** C'est un contexte de SURENCHÈRE D'OUVERTURE À 2 CARREAUX et il y a SAUT D'ENCHÈRES; c'est donc bien d'une **déclaration à la Flannery** qui est très utile en défensive quand les adversaires ont préséance pour le droit de parole. On peut parler de **RÉOUVERTURE À LA FLANNERY** parce que le système de réponse ne subit aucune modification contrairement à l'ouverture Standard à la couleur au niveau 1.
- d) et e)** Il n'y a pas de saut d'enchères, c'est évidemment une surenchère d'ouverture Standard décrivant une main minimale possédant au moins une couleur robuste de 5 cartes à Carreaux.

- f) Cette enchère “répète” la couleur des adversaires (la deuxième), c'est donc un Cue-Bid de surenchère qui fait partie du deuxième groupe et qui décrit une main disqualifiée à Carreau, un singleton à Trèfle, un minimum de 4 cartes à Pique et à Cœur et au moins 10 PH non perdants. La distribution des couleurs serait, dans l'ordre respectif des couleurs : **4-5-3-1** ou **5-4-3-1**. Il y a une similitude complémentaire entre les Cue-Bid de surenchères et la déclaration à la Flannery. En simple, quand vous avez des cartes qui ressemblent à une main à la Flannery et que la situation défensive ne permet pas de saut d'enchères, il faut considérer la possibilité d'utiliser le Cue-Bid de surenchère.
- g) Ce Cue-Bid de surenchère du premier groupe signifie que le défenseur a quelques cartes à Carreaux, un singleton à Cœur et au moins 10 PH non perdants dans les deux couleurs *noires* qui sont au moins quatrièmes.

1.15.3 L'IMPACT NÉGATIF DE L'ENCHÈRE ARTIFICIELLE 2 CARREAUX

Le côté négatif de cette convention est bien sûr de BANNIR la possibilité d'annoncer :

- **L'OUVERTURE FORTE (Standard) à 2 Carreaux,**
- **L'OUVERTURE FAIBLE au niveau 2 à Carreaux et**
- **Le barrage à 2 CARREAUX après ouverture à 1 Trèfle.**

Le premier impact est tout à fait annulé par la convention 2 Trèfles fort qui permet d'annoncer l'ENSEMBLE des ouvertures fortes de 22 points et plus.

Le fait demeure que l'ouverture faible au niveau 2 à Carreau ainsi que le barrage à 2 Carreaux sont définitivement évincés. Cela ne cause cependant pas de préjudices notables parce qu'il est moins probable de perdre un contrat de manche étant donné qu'il s'agit d'une couleur mineure et parce qu'il est souvent possible de déclarer un 2 faible à Carreaux par une surenchère de deuxième tour (V. Pr. 1.14.4:3).

Ainsi, le fait de réserver l'enchère **2 Carreaux à la Flannery** en OUVERTURE et comme SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SAUT n'occasionne pas de réelle diminution d'efficacité dans les communications donc aucune perte de rendement au niveau du calcul de la marque.

1.15.4 LA SIGNIFICATION DE LA CONVENTION À LA *FLANNERY*

Voyons maintenant en quoi consiste la convention à *la Flannery* revue au plan des exigences et **améliorée** au plan du système de réponse.

PRINCIPE 1.15:2 DÉFINITION DE LA DÉCLARATION À LA *FLANNERY*

C'est la seule déclaration qui permet de décrire adéquatement une couleur quatrième à Pique accompagnant une couleur cinquième à Cœur dans une MAIN D'OUVERTURE dont le pointage est MINIMUM.

C'est donc de cette IMPOSSIBILITÉ de décrire spécifiquement ce “trio aliénant” dans tous les systèmes Standard d'ouverture qui a entraîné la création de cette enchère artificielle.

PRINCIPE 1.15:3 EXIGENCES DE LA DÉCLARATION À LA *FLANNERY*

L'ouverture et la surenchère à saut à 2 Carreaux affirment :

- la possession d'une MAIN MINIMALE de 13 à 17 points,
- une distribution des couleurs, dans leur ordre respectif, selon un des trois patrons suivants : 4-5-2-2 ou 4-5-1-3 et parfois 4-5-0-4.

Il est capital de bien respecter les trois seules distributions autorisées. Ce n'est pas un caprice de ma part car la déclaration à *la Flannery* ne constitue pas un “truc” de bridge visant à épater. **AUCUNE AUTRE DISTRIBUTION N'EST PERMISE.**

Attention, il ne faut pas confondre les couleurs. Il s'agit bien de posséder **4** cartes à Pique, **5** cartes à Cœur, **0 à 2** cartes à Carreaux et **2 à 4** cartes à Trèfles et une main **minimale** non balancée.

Il ne peut **JAMAIS Y AVOIR PLUS DE 2 CARTES À CARREAUX** dans une déclaration à la *Flannery*.

Les raisons pour cette exigence pourront être comprises définitivement lors de l'étude d'une convention qui fonctionne de pair avec la déclaration à la *Flannery* et de l'ÉTUDE DU SYSTÈME DE RÉPONSE DE CES DEUX CONVENTIONS qui ont été adaptées pour s'harmoniser à l'ensemble des règles et conventions.

1.15.5 LES IMPACTS POSITIFS DE LA CONVENTION À LA *FLANNERY*

1.15.5.1 LA DESCRIPTION DES MAJEURES

Cette première raison est l'essence même de la convention, soit la possibilité de faire connaître systématiquement et à coup sûr la présence d'une soutien quatrième à Pique et d'un soutien cinquième à Cœur.

Sans cette convention, le système Standard à la Majeure Cinquième recommande d'ouvrir dans la couleur la plus longue, donc à Cœur. Ce faisant, il devient impossible de **redéclarer à 2 Piques** parce que la main est minimale. En effet, une redéclaration de l'ouvreur dont la couleur est plus chère que la couleur d'ouverture exige la possession d'une main maximale de 18 à 21 points (ceci fait partie du *SYSTÈME RÉGULIER DES RÉPONSES* qui est le thème du Chapitre 2). Ainsi, l'ouvreur est généralement forcé à redéclarer à Sans-Atout avec deux doubletons ou un singleton ce qui s'avère hasardeux si le répondant possède une main faible et non balancée. Ou, l'ouvreur doit carrément mentir en répétant sa couleur à Cœur ou en redéclarant à Pique.

Cette raison est presque suffisante pour justifier l'utilisation de cette convention dans tout système d'enchères. Mais elle est presque marginale !

1.15.5.2 LE DYNAMISME AVEC LA CONVENTION 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE

Cette seconde raison vient définitivement légitimer l'utilisation systématique de cette convention. Mais avant de lire les deux sous-thèmes suivants, sachez qu'il n'est pas nécessaire de comprendre immédiatement toutes les raisons motivant la sélection de la convention à *la Flannery* pour pouvoir débiter son utilisation.

Cette convention permet d'employer plus efficacement une autre convention qui a été aussi corrigée soit la convention **1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE**. Sans entrer dans les détails pour l'instant, retenez que la convention à *la Flannery* permet *indirectement* de garantir de façon ABSOLUE un soutien au moins troisième dans la mineure déclarée suite à la réponse « 1 SA impératif » (V. Chapitre 3 au point 3. 4).

PRINCIPE 1.15:4 L'OUVERTURE STANDARD À LA MAJEURE ASSOCIÉE À LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

Lorsque la déclaration à *la Flannery* est en vigueur, l'ouverture des enchères à 1 Cœur ou à 1 Pique suivie d'une redéclaration en couleur mineure au niveau 2 après la réponse 1 SA IMPÉRATIF POUR UN TOUR garantit au moins TROIS cartes dans la mineure annoncée.

Ce concept “*TOUJOURS AU MOINS TROIS CARTES DANS LA MINEURE REDÉCLARÉE APRÈS L'OUVERTURE 1 CŒUR OU 1 PIQUE SUIVIE DE LA RÉPONSE 1 SA*” est presque vital pour rendre efficace la convention 1 SA impératif UN tour (inversée ou non). En effet, lorsque le répondant a un faible soutien avec la couleur mineure ou majeure de l'ouvreur, il peut déclarer, avec plus de certitude, une nouvelle couleur quand sa main est débalancée pour jouer l'atout du côté de la main faible (la sienne) et permettre ainsi d'améliorer le “jeu de la carte”. En effet, la main de l'ouvreur s'en va au mort mais demeure efficace parce qu'il est plus facile d'y trouver des entrées pour pouvoir établir les couleurs longues avec une main contenant au moins 13 points; la main du répondant, qui est plus faible, peut alors profiter de l'atout pour “entrer” dans sa propre main pour jouer une couleur longue habituellement trouée (et ainsi établir cette couleur) ce qui serait impossible à jouer si l'atout était du côté de l'ouvreur.

Ce choix du **côté de l'atout** est un avantage important. La combinaison de ces deux conventions indépendantes procure donc INDIRECTEMENT une amélioration des communications sur ce point précis tout en exerçant individuellement leur fonction première.

Dans la même optique, le fait de savoir que l'ouvreur redéclare toujours une couleur au moins troisième après une annonce à 1 SA du répondant, permet à ce dernier d'avoir une vision plus claire pour choisir entre l'option de jouer un contrat partiel (en Passant) dans la couleur de l'ouvreur si son soutien est acceptable et qu'il ne possède pas de bonne couleur OU de redéclarer à Sans-Atout (au niveau 2, évidemment) pour décrire un soutien moyen dans toutes les couleurs et une main faible possédant de **9 à 11** points. Lorsque le répondant redéclare effectivement 2 SA, l'ouvreur a alors le choix de gager, ou non, la **manche** à Sans-Atout si sa main est semi-balancée avec **16-17** points ou, encore, de redéclarer au niveau **3** sa couleur mineure si sa main est débalancée.

Ces notions quelque peu avancées seront toutes revues et bien approfondies lors de l'étude de la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE. Mon but, ici, était simplement de vous démontrer qu'il est possible d'améliorer vos chances de gagner en suivant un système de communications RATIONNEL et conçu pour exploiter le dynamisme des enchères.

1.15.5.3 LA DÉCOUVERTE DES DOUBLES FITS SANS COMPÉTITION D'ENCHÈRES

La troisième raison est probablement la plus importante. Ces deux conventions combinées créent un dynamisme qui permet de découvrir ce que j'appelle des vrais Doubles fits et d'éviter de jouer à un niveau excessif avec des mauvais Doubles fits, soit les Triples fits.

Cette notion est un des fondements de tout le système d'enchères que je vous propose. Je vais progressivement vous faire prendre conscience de la nécessité d'axer vos enchères vers la découverte du **POTENTIEL OFFENSIF OPTIMUM** qui peut être contenu dans l'ensemble des cartes possédées par une équipe que vous soyez en position offensive ou défensive d'enchères, qu'il y ait ou non compétition (surenchère) par les opposants.

Vous devez savoir que les *bons* Doubles fits permettent de jouer un contrat avec une ou deux levées de plus que le pointage combiné (des deux mains) le laisse entrevoir. Donc, d'une part, la découverte d'un bon Double fit permet de relever très souvent le niveau des enchères pour **REMPORTER ET RÉUSSIR UN CONTRAT** malgré un pointage qui semble limite. Au pire ce contrat est manqué d'une seule levée ce qui est **plus rentable** que d'avoir laissé jouer et réussir le contrat adverse à un bas niveau ou, si les opposants surenchérisent, ceux-ci ne peuvent plus réussir leur contrat (la découverte du Double fit procure ainsi par ricochet une bonne marque). D'autre part, quand le répondant a une main dont le pointage est élevé, la découverte d'un bon Double fit encourage de miser plus haut que la "simple" manche; il est alors possible de commencer la recherche de chelem dès que le répondant détermine que son équipe possède un Double fit et que sa main se réévalue à au moins **15** points de puissance.

Étonnamment, il est **plus difficile de découvrir les Doubles fits quand il y a peu ou pas d'interventions**. D'où l'importance d'avoir un système d'enchères capable de faire apparaître le plus souvent et le plus clairement possible la présence de Double fit sans l'aide des enchères adverses.

La convention à *la Flannery* constitue un SYSTÈME en soi. Tout comme la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE, il n'est **pas nécessaire qu'il y ait compétition d'enchères** pour pouvoir utiliser ces deux conventions qui maximisent le potentiel de l'atout.

Une déclaration à *la Flannery* a l'avantage d'être très spécifique et de décrire précisément la *ZONE IMPORTANTE*, le fameux: "**JAMAIS PLUS DE DEUX CARTES À CARREAU**". C'est *cette précision associée à une distribution non balancée* qui permet de trouver les bons Doubles fits sans l'aide des enchères adverses. Ne vous en faites pas, ce sujet occupe une place de choix au Chapitre 7.

En conclusion, il ne doit faire aucun doute dans votre esprit que cette convention a indéniablement sa place et qu'elle constitue une approche spécifique qui permet d'amplifier l'information tout en s'imbriquant harmonieusement avec l'ensemble des conventions, y compris la recherche de chelem.

1.15.6 INTRODUCTION AU SYSTÈME DE RÉPONSE

Vous n'êtes pas sans savoir que le système de réponse associé à la convention Flannery “originale” est quelque peu rebutant et a de quoi décourager, avec raison, plusieurs joueurs.

Le fait que j'aie modifié légèrement cette convention pour l'intégrer dans mon système global et le fait qu'il existe un support mutuel entre les différentes conventions ont eu l'heureuse conséquence de faciliter l'apprentissage et d'améliorer l'efficacité de ce système de réponse.

En effet, suite à une déclaration à *la Flannery*, le répondant qui possède une main MINIMALE OU INTERMÉDIAIRE peut désormais répondre de manière tout à fait **naturelle**.

La réponse artificielle 3 Carreaux demeure de mise lorsque le répondant possède une main MAXIMALE garantissant la manche dans une des deux majeures. Cependant, la redéclaration de l'ouvreur se fait d'une toute autre manière qui est plus agréable et performante.

Vous trouverez le système de réponse complet (y compris lorsqu'il y a compétition des enchères) tant pour le répondant que pour la redéclaration de l'ouvreur, au point **3.11**.

SECTION PRATIQUE 1.15

Ex. 1.15:2 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit ?

	1	2	3	4	
	Passe	Vous	
a)	A D 9 7 R 8 6 5 3 A 10 D 4	b)	A D 9 7 R 8 6 5 3 R V 9 5	c)	A D 9 7 R 8 6 5 3 V 9 5 R
d)	V 9 7 5 A D 10 6 4 --- R D 9 7	e)	A V 10 7 R D 8 5 3 --- V 9 5 2		

RÉPONSES :

- a) 2 Carreaux :** Cette main contient 15 PH + 1 PL et le distribution est 4-5-2-2, la main est minimale et non balancée, c'est le cas type d'une main pour déclarer à la Flannery. Ouvrir les enchères à 1 Cœur obligerait l'ouvreur à redéclarer à Sans-Atout à l'autre tour car il n'est pas question de déclarer une *NOUVELLE COULEUR* avec seulement deux cartes.
- b) 2 Carreaux :** Quelle main encombrante ! Sauf si la déclaration à la Flannery est en vigueur entre votre partenaire et vous. Il y a 13 PH + 1 PL et un singleton à Carreau. Si l'ouverture était à 1 Cœur, la redéclaration à 2 Piques serait très inappropriée parce que votre partenaire croirait que votre main contient entre 18 et 21 points (ce qui est loin de la vérité). Une redéclaration à Sans-Atout serait très téméraire avec un singleton. Et déclarer une *nouvelle couleur moins chère*, donc en mineure, décrirait mal cette main dont la force est concentrée dans les majeures surtout qu'un telle annonce affirmerait la possession d'un couleur quatrième (quand la convention à la Flannery n'est pas en vigueur).

- c) **1 Cœur !** Il n'y a pas d'erreur, le contexte est impropre à une déclaration à la Flannery car il ne doit y avoir **jamais plus de deux cartes à Carreau**. La main possède toujours le même pointage très minimum de 14 HL mais elle n'est pas encombrante justement parce que la convention à la Flannery est **en vigueur** de même que la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE. Ainsi après cette ouverture à 1 Cœur votre partenaire sait déjà que vous ne possédez pas une main à la Flannery et, suivant son jeu, il sera capable de bien interpréter votre prochaine enchère. Par exemple, s'il répond 1 SA pour différentes raisons, vous allez obligatoirement redéclarer si les adversaires Passent. Votre redéclaration sera 2 Carreaux mais votre partenaire s'attend à un soutien troisième et non quatrième avec possibilité de courte à Trèfles et couleur troisième ou quatrième à Pique. Ce raisonnement vient du fait qu'il est possible et nécessaire d'appliquer systématiquement le principe de la **RÉCIPROQUE** des enchères. Ici, par exemple, une ouverture Standard au niveau 1 à la majeure signifie que l'ouvreur n'a pas une main "à la Flannery" ce qui permet au répondant d'utiliser encore mieux la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSEÉ. Donc, cette main est loin d'être encombrante **grâce** à ces deux conventions qui sont toujours en vigueur dans le système que je vous enseigne. Par contre, la mise hors de service de ces deux conventions rend cette main aussi encombrante que la précédente !
- d) **1 Cœur !** Il y a 12 PH + 1 PL, la main est minimale non balancée et contient 4 cartes à Pique et 5 cartes à Cœur avec une chicane à Carreau. Alors pourquoi ne pas utiliser la convention à la Flannery ? La raison est justement la chicane ! Celle-ci procure effectivement une **carte supplémentaire à Trèfle** et, comme la couleur offre un réel soutien et que la couleur à Pique est faible, il n'est pas utile et même dangereux de déclarer à la Flannery. Au bridge, c'est uniquement la précision qui prime. Ainsi, l'ouvreur qui redéclare une *NOUVELLE COULEUR* avertit qu'il possède une **main bicolore** ce qui est un signal de DANGER pour le Sans-Atout.

Par contre, la déclaration à la Flannery décrit principalement une main **SEMI-BALANCÉE OU** une **MAIN NON BALANCÉE AVEC UN SINGLETON À CARREAU** et une répartition du pointage dans les **majeures**. Il faut employer judicieusement cette convention quand il y a *chicane* à Carreau et non systématiquement comme dans les cas de distributions 4-5-2-2 ou 4-5-1-3.

- e) **2 Carreaux ou 1 Cœur** : Il y a 12 PH + 1 PL et une couleur cinquième spécifiée à Cœur. La main est donc conforme pour une ouverture à la couleur au niveau 1. Il y a cependant une distribution à *la Flannery* et c'est la couleur quatrième à Pique qui est la plus puissante. Comme la main est minimale, il est acceptable d'utiliser la déclaration à *la Flannery* même si cela augmente légèrement les probabilités que le contrat se termine à Sans-Atout. Cependant, comme *les chicanes sont réellement problématiques lors d'un contrat à Sans-Atout*, il serait aussi convenable d'ouvrir les enchères à 1 Cœur dans le but de préciser ultérieurement à son partenaire que l'on possède une main bicolore en redéclarant 2 Trèfles.

Ex. 1.15:3 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit ?

	1	2	3	4	
	1 Tr	Vous	
a)	V 9 7 4 A R 6 5 3 A 10 D 4	b)	A D 7 R 6 10 9 7 4 2 D V 5	c)	10 9 7 4 V 5 3 A R V 9 8 5 ---
d)	V 9 7 5 A D 10 6 4 --- R D 9 7	e)	A D 10 7 R D 8 5 3 --- V 9 8 5		

RÉPONSES :

- a) **2 Carreaux** : Il y a 13 PH + 1 PL avec la distribution 4-5-2-2, il y a une évidence de saut d'enchères qui permettra à votre partenaire de reconnaître la signification de votre déclaration.
- b) **1 Carreau** : Il y a 12 PH + 1 PL et une couleur cinquième anonyme à Carreau, c'est tout ce qu'il faut pour annoncer une surenchère d'ouverture au niveau 1.

- c) **Passe!** Il y a 9 PH + 2 PL et une main fortement offensive avec une couleur sixième à Carreau. Cette main est idéale pour une ouverture faible à niveau 2 ou une surenchère d'ouverture à saut mais il faut quand même Passer. Il est interdit de faire un saut d'enchères à 2 Carreaux car c'est un contexte réservé pour la déclaration à la Flannery et il faudrait 12 points HL pour pouvoir déclarer une surenchère d'ouverture sans saut avec cette belle suite. Relaxez et attendez la suite des enchères qui ont toutes les chances de continuer surtout que votre partenaire n'a pas encore déclaré. Bien entendu, si la situation avait recelé un contexte de réveil des enchères, il aurait été tout à fait justifier d'annoncer 1 Carreau et non 2 Carreaux.
- d) **1 Cœur :** Il s'agit de la main **d)** de l'exercice précédent. On serait porté à croire que le fait que l'ouverture adverse est à Trèfle qu'il serait plus indiqué d'utiliser la déclaration à la Flannery pour décrire cette main, ce n'est pas le cas. En situation défensive, il faut concentrer toute l'attention sur la qualité de la couleur. Il y a un principe qui fait partie du Chapitre suivant mais que vous devez cependant savoir pour comprendre la défensive d'enchères : **«On ne fait qu'une défense à la fois»**. Ce principe a un sous-entendu qui veut que : TOUTE DÉFENSE À LA COULEUR OU RÉPONSE À LA COULEUR EN DÉFENSIVE PORTE À CROIRE QU'IL Y A DES CARTES PERDANTES DANS LA COULEUR OFFENSIVE DES ADVERSAIRES. Donc, la couleur à Cœur étant de très bonne qualité et celle à Pique peu valable, il faut déclarer une défense à Cœur; le fait de posséder de bonnes cartes dans la couleur d'ouverture adverse ne fait que renforcer ce choix.
- e) **2 Carreaux :** Cette fois, les deux couleurs majeures sont de bonnes qualités, pourquoi ne pas doubler vos chances de trouver un bon fit. En défensive d'enchères, il est moins probable qu'un contrat se termine à Sans-Atout, la chicane à Carreau est donc moins risquée. De plus, la couleur quatrième à Trèfle est faible et il est inutile de penser jouer efficacement en défensive de contrat dans cette couleur.

FIN DU CHAPITRE PREMIER

Notes